Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE PORTANT LABELLISATION DE CONSEILS LOCAUX EN SANTE MENTALE

Autorité compétente pour l'appel à candidature :

Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

Direction en charge de l'appel à candidature:

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie (DOSA)
Pôle autonomie

Adresse courriel : mentionnant dans l'objet du courriel la référence à l'appel à candidature « labellisation de conseils locaux en santé mentale en Nouvelle-Aquitaine » et pour toute question sur l'AAC :

ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Adresse postale : Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Direction de l'offre de soins et de l'autonomie
AAC – 2019
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

CLOTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE : 15 décembre 2019

Objet de l'appel à candidature

Le présent appel à candidature vise à labelliser de nouveaux conseils locaux en santé mentale (CLSM) en Nouvelle-Aquitaine. Le déploiement des CLSM dans tous les territoires de démocratie sanitaire vise à créer des espaces de concertation et d'actions ouverts aux villes / agglomérations /communautés urbaines / métropoles / communautés de communes et aux acteurs de la santé mentale.

1- Sollicitation de précisions complémentaires

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats **jusqu'au 15 novembre 2019** au plus tard, par messagerie à l'adresse suivante :

ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Une réponse sera ainsi apportée aux candidats par le biais d'une foire aux questions qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse ci-dessous.

https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/

2- Critères de sélection et modalités d'évaluation des candidatures :

Afin de garantir un traitement équitable des dossiers réceptionnés et la transparence des procédures, les critères de sélection et modalités de cotation des candidatures font l'objet d'un dossier d'instruction de l'avis d'appel à candidature.
Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé labellisera sur la base des propositions de la commission de sélection de l'AAC CLSM.

3- Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des candidatures:

 Pièces justificatives exigibles :

- Identité du porteur, qualité, adresse, contacts ;
- L'historique et la présentation du projet ;
- Lettre d'engagement de la collectivité territoriale et des différents partenaires précisant leur participation et leur mobilisation dans le cadre de la création et la mise en place effective du CLSM dans les délais prévus par le calendrier ; lettre signée des partenaires co-fondateurs et des associations représentants les usagers et les aidants ;
- La définition du territoire du CLSM, son articulation avec le Contrat local de santé (CLS), et avec les travaux d'élaboration en cours dans le cadre du projet territorial de santé mentale ;
- La composition, les missions des instances de gouvernance (comité de pilotage, assemblée plénière), en précisant l'articulation envisagée avec les instances existantes dans le cadre du CLS ;
- Le nom du coordonnateur CLSM pressenti, ses missions ainsi que les modalités de financement du poste de coordination ; en cas de poste de coordination non mutualisé avec le coordonnateur CLS, les motifs de ce choix seront exposés ;
- Les objectifs généraux prioritaires du CLSM tels qu'envisagés ;
- Le calendrier de mise en œuvre portant sur la réalisation du diagnostic local, la définition des objectifs opérationnels et du programme d'actions prioritaires ;
- Les ressources mises à disposition du fonctionnement du CLSM par les différents partenaires ;

- Le dispositif d'évaluation retenu et les indicateurs envisagés.

Modalités de dépôt des candidatures :

a) Envoi par courrier

Les dossiers de candidature seront adressés en version papier avec la mention **« AAC labellisation de conseils locaux en santé mentale en Nouvelle-Aquitaine 2019 - NE PAS OUVRIR »** en **deux exemplaires** en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, à :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Direction de l'offre de soins et de l'autonomie
AAC – 2019
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

Le cachet de la poste fera foi de la date d'envoi.
Le porteur pourra joindre à cet envoi, également dans l'enveloppe cachetée comprenant une clé USB ou un CD-Rom reprenant en version électronique le dossier de candidature.

b) envoi par mail

L'envoi par courrier devra être doublé d'un envoi par mail lorsque le promoteur ne fournira pas de clé USB ou de CD-Rom reprenant en version électronique le dossier de candidature.
Dans ce cas, l'envoi du dossier de candidature par mail s'effectuera à l'adresse suivante :

ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr
avec copie à la boite courriel de la direction de votre délégation départementale
(exemple : ars-ddxx-direction@ars.sante.fr)

Objet du mail : réponse à l'appel à candidature 2019 «labellisation de conseils locaux en santé mentale en Nouvelle-Aquitaine»

Corps du mail : éléments du dossier AAC CLSM.

Pièces jointes : pièces jointes se rapportant au dossier.

Les pièces jointes ne seront ouvertes qu'à l'issue de la période de dépôt.

4- Publication et modalités de consultation du présent avis :

L'avis d'appel à candidature 2019, et ses annexes, seront publiés sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse suivante :

https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/

5- Calendrier de l'appel à candidature 2019

Date limite de dépôt des candidatures : **15 décembre 2019**

Bordeaux le 08 octobre 2019

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA